

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 19 MARS 2024 à 14h**

Date de la convocation : 06/03/2024

Date d'affichage : 06/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	22

**L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf mars, à vingt heures**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves

**Absente** : Mme PERRIN Cécile –

**Pouvoirs déposés** : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME FERRE Odile

**Objet** : Affectation du résultat du budget communal de l'exercice 2023

Mme Verpy expose :

Il s'agit du résultat de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Le résultat d'investissement est affecté automatique en investissement sur le budget N+1

Le résultat de fonctionnement peut être affecté en fonctionnement ou/et en investissement. La part affectée en investissement est libre mais doit couvrir à minima le besoin de financement.

Il est proposé d'affecter les résultats 2023 du budget communal de la façon suivante :

	RESULTAT GENERAL	AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (autofinancement)
Fonctionnement	797 521,98 €	297 521,98 €	500 000,00 €
Investissement	- 277 073,56 €	-	277 073,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>520 448,42 €</b>	<b>297 521,98 €</b>	<b>222 926,44 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal la majorité par 19 voix pour, 3 voix contre et une voix non exprimée*

Approuve l'affectation du résultat telle que présentée.

Secrétaire de séance  
MME FERRE Odile

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 19/03/2024


